

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2020-01-376

Objet : finances
Participation des entreprises aux dépenses du club des entrepreneurs - cotisation 2020

Séance du 28 janvier 2020

Date de convocation : 16 janvier 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (19 titulaires, 4 suppléants)

Membres votants présents : 19 titulaires / 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

Nombre total de voix : 28

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, L. Pélissier, A. Fournier, J.P. Franc, A. Mégias, G. Schramm, M. Christol, J. Tena, J. Rey, J.F. Laurent, F. Cerda, M. Foucon, T. Agnel, V. Martin, P. Martinez, A. Thérond, P. Gaffard Lambon, M.J. Pellet, F. Granier,

Procurations : C. Bernard à O. Penin, M.C. Rouvière à L. Pélissier, J.B. Estève à J. Rey, R. Balana à T. Agnel, G. Duplan à M. Foucon, P. Gras à J.F. Laurent, A. Dupont à J.P. Franc,

Procurations non retenues : 0

Suppléants avec voix délibérative : D. Julien, B. Chluda,

Suppléants sans voix délibérative : M. Pasquet, B. Mauméjean

Présence de (Pays de Lunel) :

Conseil de développement : C. Constant, R. Lefort, P. Sarrus

Absents excusés :

R. Crauste, C. Bernard, C. Rouvière, P. Meauméjean, G. Traullet, N. Claudel, J.C. Campos, F. Dugaret, C. Brunel, L. Vigouroux, P. Bouillevault, S. Condé, M. Foullon, M. Népoty, J. Solyrol, C. Laurie, A. Fourel, A. Dupont, A. Brundu, J. Denat, K. Guyot, R. Rubio, A. Chopard, M. Manen, O. Pétronio, L. Brunel, A. Reboul, E. Michalski, B. Pascal, M.J. Doutres, M. Jolivet, J.B. Estève, P. Gras, G. Duplan, R. Balana, G. Léon, P. Chaleyssin, R. Monnier, J.F. Serrano, M. Pradeille, A. Nectoux, S. Belloz-Mauroz, V. Coste, F. Arrazat, I. Debrie, E. Béllière, B. Mirande, P. Maillard, A. Sauzède, J.P. Bondor, J.M. Andriuzzi, D. Dumas-guilloux, M. Fébrer, M. Larroque, J.M. Teulade, S. Renner, Y. Couderc, S. Aubry, B. Poher, H. Sarrazin, R. Pitaval, J. Boisson, A. Ouayoun, S. Dheilly

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction,
Invité : Karine Diaz, Chargée de mission CC Pays de Lunel.

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue a institué un club d'entreprises sur son territoire.

Le principe de ce Club est d'organiser la rencontre des chefs d'entreprises du territoire au cours de réunions de savoir-faire qui se déroulent dans une entreprise du territoire et/ou des déjeuners d'entreprises instaurés plus récemment pour intensifier les relations et courant d'affaires.

Le club des entrepreneurs se veut être également le relai des entreprises avec les élus du territoire.

Un comité de pilotage est mis en place (12 décembre 2019) pour orienter le plan d'actions 2020 du réseau, il associe les représentants du PETR, des CCI de Nîmes et de Montpellier et des chefs d'entreprises.

Rappel des actions 2019 :

Rencontres club des entrepreneurs :

- 21 février : Entreprise Valdeyron à Vauvert
- 18 avril : Entreprise Biocoop à Lunel
- 14 mai : Entreprise VP à Beauvoisin
- 13 juin : Entreprise Caveau Héraclès à Codognan
- 4 juillet : Entreprise Maison de la Méditerranée et des vins au Grau du Roi
- 22 octobre : Entreprise Haifa à Lunel-Viel
- 12 décembre : Grande réunion annuelle à Gallargues le Montueux
- 19 mars : à Gallargues-le-Montueux
- 4 juillet : au Grau du Roi
- 17 septembre : à Codognan
- 14 novembre : à Aigues-Vives

Projet réalisé en 2019

Un appel à candidature pour intégrer le Conseil de Développement du PETR a été lancé. Les entrepreneurs du Club y ont répondu favorablement. Ce sont 10 représentants qui se sont portés volontaires pour siéger au Conseil de développement (20 membres au total). De plus parmi ceux-ci, 5 ont été désigné pour représenter le Conseil de développement devant les élus lors des Comités syndicaux.

Par le biais d'une participation, les entreprises bénéficient des services du club et contribuent aux frais engagés pour l'organisation des rencontres de savoir-faire. Cette participation constitue également une porte d'entrée afin de fidéliser les entreprises pour que « l'effet club » joue pleinement.

En 2019, le montant de la participation était fixé comme suivant :

- entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

Ce montant a permis un bon fonctionnement du club ; le comité de pilotage réuni le 12 décembre 2019 dernier a donc proposé de le reconduire en 2020.

Afin de ne pas perdre l'adhésion de certains prospects, il est également proposé de créer une modulation pour les entreprises qui adhèrent pour la 1^{ère} fois et en cours d'année (demi-tarif) :

- 1^{er} semestre : 100 %
- 3^{ème} trimestre : 50 %
- 4^{ème} trimestre : gratuité

En 2020 le programme s'établira lors du 1^{er} comité de pilotage selon un calendrier similaire.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- de délibérer sur le montant des participations 2020 des entreprises citées dans le présent rapport ;
- de délibérer sur la modulation présentée en cas de 1^{ère} adhésion ;
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 28

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 10.02.20
- Sa publication le : 10.02.20
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
10 FEV. 2020
Bureau du Courrier